Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261118-D26_118-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_118

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 18 novembre**, à 20 heures et 00 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 12 novembre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 12 novembre 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. GAILLARD Corentin.

Absents excusés : -

Absents : Mme SORAIS Justine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LEPORT Florian, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261118-D26_118-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2026

26-118) APPROBATION DE LA CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE ET VILAINE (CDG 35)
Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 4.1 – FONCTION PUBLIQUE/Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-1 et L. 452-34 à L. 452-48 relatifs aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et à leurs missions,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal,
VU la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine (CDG35), transmise à la collectivité,
VU la délibération du conseil d'administration du CDG 35 n° 26-51 du 10 juillet 2026 habilitant son président à signer ladite convention,
CONSIDERANT que le CDG 35 propose aux collectivités territoriales et établissements publics un ensemble de missions facultatives destinées à les accompagner dans la gestion de leurs ressources humaines et à répondre à leurs besoins spécifiques,
CONSIDERANT que ces missions constituent un appui et une expertise complémentaires permettant à la collectivité de bénéficier de prestations adaptées à ses besoins, notamment en matière de gestion administrative du personnel, de conseil statutaire, de santé et sécurité au travail, de recrutement, de retraite et d'accompagnement juridique,
CONSIDERANT que la nouvelle convention générale a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de ces missions, ainsi que les modalités de leur exécution et les obligations respectives des parties,
CONSIDERANT que la signature de cette convention vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables aux missions facultatives, sans obliger la collectivité à recourir à l'ensemble des prestations proposées,
CONSIDERANT qu'il apparaît opportun pour la collectivité de pouvoir bénéficier de l'ensemble de ces services en fonction de ses besoins et dans les conditions définies par la convention,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention générale d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine (CDG 35),
- **DE PRECISER** que cette adhésion de principe ne constitue pas une obligation de recourir à l'ensemble des missions facultatives proposées par le CDG 35, chaque intervention étant réalisée selon les modalités prévues par la

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261118-D26_118-DE

convention et, le cas échéant, par les conditions particulières ou conventions complémentaires applicables,

- **DE PREVOIR** les crédits budgétaires correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

F. LEPORT

Le Maire,

J. LE BESCO